

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

SA au capital de 12 000 000 DT
Siège Social sis à rue Elfouledh, Z.I. BEN AROUS
Identifiant Unique : 0000863 S

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2020

L'An Deux Mille Vingt et le 24 Juin à 10 Heures, les actionnaires de la société anonyme L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD au capital de 12 000 000 Dinars (Ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac Tunis, sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne n° 34 du 26 mai 2020, au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises N° 119 du 26/05/2020 et dans deux journaux quotidiens Echourouk du 28 mai 2020 et La Presse du 27 mai 2020.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent ou représenté à l'Assemblée et qui a été placée en entête du procès-verbal.

La feuille de présence constate que **17** actionnaires détenant **5 674 439** actions sont présents ou représentés, soit **47,28%** du capital ; ce nombre dépassant le 1/3 requis du capital social, ainsi l'Assemblée Générale Ordinaire peut délibérer valablement.

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de Mr Souheil Kallel, président du Conseil d'Administration de la Société.

Mr. Mehdi Kallel et Mr. Moncef Ouaghlani deux actionnaires présents et acceptant sont nommés scrutateurs. Monsieur Wassel Madani est désigné secrétaire de séance.

Les personnes ainsi désignées déclarent accepter les fonctions à elles proposées.

Le Président demande à l'Assemblée de lui en donner acte, ce que l'Assemblée Générale reconnaît à l'unanimité.

L'Assemblée Générale constate, en outre, la parfaite validité de la convocation à la présente Assemblée.

Monsieur le président dépose sur le bureau :

- Un exemplaire des statuts ;
- Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 05 mai 2020 ;
- Un exemplaire du JORT N° 34 du 26 mai 2020 ;
- Un exemplaire du Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises N° 119 du 26/05/2020 ;
- Un exemplaire des deux journaux quotidiens Echourouk du 28 mai 2020 et La Presse du 27 mai 2020.

Il y joint l'inventaire, les états financiers individuels de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ceux consolidés du Groupe l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD de l'exercice 2019, les rapports d'activité du Conseil d'Administration, le projet des résolutions ainsi que les rapports des commissaires aux comptes et fait remarquer que ces diverses pièces ont été tenues à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux avant la tenue de l'Assemblée, ce que les actionnaires reconnaissent à l'unanimité.

M. le président rappelle ensuite à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration de la société et du groupe ASSAD de l'exercice 2019 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe ASSAD de l'exercice 2019 ;
3. Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2019
4. Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2019 ;
6. Quitus à donner aux membres du conseil d'administration ;
7. Affectation du résultat ;
8. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions de la société en bourse conformément à l'article 19 nouveau de la loi 94-117 ;
11. Questions diverses ;
12. Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite la parole au Directeur Général de la société M. Wassel Madani pour la lecture des rapports d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion de la société mère l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et du Groupe ASSAD.

Messieurs les commissaires aux comptes donnent aussi lecture de leurs rapports portant avis sur les états financiers individuels de l'exercice 2019 de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD ainsi que celui portant sur les états financiers consolidés du Groupe ASSAD constitué par la société mère l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD et ses filiales au titre du même exercice. Ils donnent ensuite lecture de leur rapport spécial établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et à l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

La discussion générale est ouverte sur les divers rapports présentés et les divers points à l'ordre du jour.

Après échange de vues et plus personnes ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 présentant un bénéfice net de 7 478 722 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le Conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2019 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 575 880 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 103 316 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 s'élevant à 7 478 722 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	7 478 722
Résultats reportés antérieurs	763 250
<hr/> Sous total Résultat Disponible	<hr/> 8 241 972
Résultats reportés	8 241 972

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Réserves légales	1 200 000
Réserves réglementées	1 147 551
Réserves extraordinaires	5 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000
Prime d'émission	1 195 597
<hr/> Total	<hr/> 10 743 148

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 250 millimes (Deux Cent Cinquante Millimes) par action composé d'un intérêt statutaire de 6% (de la valeur nominale de l'action) et d'un super dividende de 190 millimes par action ; correspondant à la somme globale de 3 000 000 Dinars à prélever sur les réserves Extraordinaires. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire rappelle que lesdits dividendes distribués sont de ce fait hors champ d'application de la retenue à la source de 10%.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le mercredi 22 juillet 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Mille Dinars (100 000 TND) au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- M. Souheil Kallel
- M. Abdelwaheb Kallel
- M. Sami Kallel
- M. Slim Kallel
- M. Abdelhafidh Kallel
- Mme Emna Kallel
- M. Mahmoud Triki
- M. Mehdi Kallel
- Mme Nozha Kallel
- M. Ahmed Ben Ghazi

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

En vue de se conformer aux dispositions de la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 et du règlement général de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis relatives à la nomination de deux membres indépendants au Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire confère au Conseil d'Administration le pouvoir de coopter ultérieurement deux membres indépendants conformément à la réglementation en vigueur.

Cette cooptation sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau du la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 35 mn.

De tous ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Président

M. Kallel Souheil
CIN : 01060876

Secrétaire

M. Wassel Madani
CIN : 05252331

Scrutateurs

M. Mehdi Kalle
CIN : 04776371

M. Moncef Ouaghlani
CIN : 00643274

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

M. Souheil Kallel

M. Abdelwaheb Kallel

M. Sami Kallel

M. Slim Kallel

M. Abdelhafidh Kallel

Mme Emna Kallel

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Z I BEN AROUS

BILAN (Après Affectation du Résultat)

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2019 Au 31/12/2019	2018 Au 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000	12 000 000
Réserves	P1	27 743 148	30 743 148
Autres capitaux propres	P1	316 188	386 599
Resultats reportés	P1	8 241 971	763 250
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		48 301 307	43 892 996
Résultat de l'exercice	P1	0	0
Total des capitaux propres avant affectation		48 301 307	43 892 996
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	21 996 329	26 863 992
Provisions	P3	2 944 235	2 881 708
Total des passifs non courants		24 940 564	29 745 700
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	8 217 240	7 925 243
Autres passifs courants	P5	13 412 458	14 067 311
Concours banc et autres passifs financiers	P6	45 199 862	27 402 328
Total des passifs courants		66 829 560	49 394 882
Total des passifs		91 770 124	79 140 582
Total des capitaux propres et des passifs		140 071 431	123 033 578

0,000

0,000

Tableau des mouvements des capitaux propres de l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (antérieurs à 2014)	Résultats reportés (2014, 2015, 2016, 2017 et 2018)	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 après affectation du résultat 2017	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	10 000 000	457 012	0	0	12 726 132	0	40 126 291
Résultat de l'exercice 2018										8 037 117	8 037 117
Subvention d'investissement - amt subvention						-70 413					-70 413
Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat 2018	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	10 000 000	386 599	0	0	12 726 132	8 037 117	48 092 996
Affectation bénéfices 2018 (AGO du 12/06/2019)									8 037 117	-8 037 117	0
Affectation bénéfices 2018 (AGO du 12/06/2019)							20 000 000		-20 000 000		
Dividendes à verser sur exercice 2018					-4 200 000						-4 200 000
Solde au 31/12/2018 après affectation du résultat 2018	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	5 800 000	386 599	20 000 000	0	763 250	0	43 892 996
Résultat de l'exercice 2019										7 478 722	7 478 722
Subvention d'investissement - amt subvention						-70 411					-70 411
Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat 2019	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	5 800 000	316 188	20 000 000	0	763 250	7 478 722	51 301 307
Affectation bénéfices 2019 (AGO du 24/06/2020)									7 478 722	-7 478 722	0
Dividendes à verser sur exercice 2018					-3 000 000						-3 000 000
Solde au 31/12/2019 après affectation du résultat 2019	12 000 000	1 200 000	2 595 597	1 147 551	2 800 000	316 188	20 000 000	0	8 241 972	0	48 301 307

	(A)	(A)	(A)	(A)	(B)	(A)	(B)
Total des fonds propres exonérés de l'impôt (A)				7 743 148			
Autres fonds propres soumis à l'impôt de 10% (B)					28 241 972		